

V

CONSULTATION PROLONGÉE

La présente édition 1998 de la recommandation SIA V 251/1, *chapes flottantes*, correspond à l'état actuel de la technique.

Elle est le résultat de la participation des professionnels suisses aux travaux du Comité européen de normalisation CEN, et sera utilisée jusqu'à la parution des normes européennes EN respectives.

Schweizerischer
Ingenieur- und Architekten-Verein

sia

Recommandation
Édition 1998

V 251/1

Remplace la norme SIA 251 (1988)

Chapes flottantes

Terminologie
Étude du projet
Matériaux
Exécution

Éditeur:
Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Postfach, 8039 Zürich

TABLE DES MATIÈRES

	page		page		
0	Domaine d'application	4	4		
0 1	Délimitation	4	4 1 Mortier	10	
0 2	Prescriptions également applicables ..	4	4 2 Couches isolantes	11	
0 3	Déroptions	4	4 3 Couches de séparation	12	
1	Terminologie	5	5	Exécution	13
2	Étude du projet	6	5 1	Qualités requises du fond	13
2 1	Généralités	6	5 2	Dispositions relatives aux locaux pendant l'exécution des travaux	13
2 2	Support	6	5 3	Couches de séparation	13
2 3	Épaisseur des chapes	7	5 4	Couches isolantes et bandes de rive ..	13
2 4	Découpage en champs	9	5 5	Armatures	13
2 5	Armatures	9	5 6	Mortier	14
3	Calcul*		5 7	Joints	14
			5 8	Qualités requises de la surface	14
			5 9	Mesures à prendre après la mise en place	15
				Adoption et entrée en vigueur	16

* Ce chapitre, usuel dans les normes SIA, n'est pas abordé dans la présente recommandation.

Membres de la commission SIA 251 «Chapes flottantes»

Président:	W. Birchmeier, ing. SIA	SIA
Membres:	P. Balzan, Épalinges	exécution
	M. Calame, arch. SIA, Lausanne	SIA
	P. Ehrensperger, arch. SIA, Berne	SIA / KH
	H.J. Epple, ing. SIA, Obfelden	SIA
	K. Gerber, Winterthur	VIUZ
	L. Girard, ing. SIA, La Tour-de-Peilz	ISOLSUISSE
	H. Mühlebach, Dübendorf	EMPA
	T. Steiner-Spörry, ing. SIA, Dietikon	TfB

Adoption et entrée en vigueur

La présente recommandation SIA V 251/1, *chapes flottantes*, a été adoptée, en consultation prolongée, par la Commission centrale des normes CCN de la SIA, le 12 mai 1998 à Morat.

Elle remplace la norme SIA 251, *chapes flottantes*, édition 1988.

Elle entre en vigueur le 1^{er} juillet 1998.

Le président: K. Aellen
Le secrétaire général: E. Mosimann

Copyright © 1998 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programme d'ordinateurs et de traduction sont réservés.

SIA CD Norm © 10/98 by SIA, Zürich